

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 24 août 2017

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de ville, le jeudi 24 août 2017, à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque selon les dispositions du Code municipal.

Est absent le conseiller Pierre Tougas.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.		Lucie Dagenais
	Charles Barbeau	Louis Roy
MME	Suzanne Lessard	Marie-France Moquin

Madame Diane Panneton, greffière suppléante est présente en l'absence de Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière,

Conformément à l'article 156 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 22 août 2017 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 199-08-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous :

- Adoption de l'ordre du jour
- Demande de tournage La vérité sur l'affaire Harry Quebert (révisée)
- Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉS 200-08-17 DEMANDE DE TOURNAGE LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE HARRY QUEBERT (RÉVISÉE)

CONFORMÉMENT à la demande de tournage et détournement des voies de circulation adressée à la Municipalité de Frelighsburg, le 3 août 2017, par HQ Productions (MUSE) Inc.;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Louis Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Cette résolution remplace et annule, de ce fait, la résolution 196-07-17 votée par le conseil, le jeudi 10 août 2017;

QUE : La Municipalité de Frelighsburg autorise le tournage de séquences du film « La vérité sur l'affaire Harry Quebert » et le détournement des voies de circulation provinciale sur des chemins municipaux, conformément aux plans soumis le 3 août 2017;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 24 août 2017

- QUE : La Municipalité de Frelighsburg requiert de HQ Productions (MUSE) Inc. une preuve d'assurance responsabilité civile au montant de 5 000 000 \$ (cinq millions) (USD) pour l'ensemble des activités de tournage sur le territoire de la municipalité;
- QUE : La Municipalité de Frelighsburg requiert de HQ Productions (MUSE) Inc. un dépôt de garantie au montant de 5 000 \$ (cinq mille) (CAD) afin de s'assurer qu'à la fin du tournage, lors du démantèlement des décors, les bâtiments de l'Hôtel de Ville et du Grammar School soient exactement dans le même état qu'avant le début du tournage.
- QUE : La Municipalité de Frelighsburg demande à HQ Productions (MUSE) Inc. d'être ajoutée sur leur police d'assurance à titre d'assuré additionnel aux fins de dégager la Municipalité de toute responsabilité reliée aux activités de tournage;
- QUE : La directrice générale, secrétaire-trésorière ou le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant au dossier.

ADOPTÉE

RÉS 201-08-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Louis Roy
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Diane Panneton
Greffière suppléante
En l'absence de
Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

